Il est entendu qu'aucun argent en surplus de cent mille piastres, ne sera soustrait des fonds de la compagnie projetée du chemin de fer canadien du Pacifique jusqu'à la construction actuelle du chemin, à moins du consentement des propriétaires ou des souscripteurs d'au moins les deux tiers des dix millions de piastres du capital à souscrire, en conformité avec les termes du contrat.

Les conditions essentielles de la charte citée doivent être un subside de quinze mille piastres (\$15,000) par mille, pour chaque mille du chemin de fer en voie de construction, payable au parachèvement des sections de vingt, milles et un octroi de terre de vingt mille acres par mille pour le chemin sur tout son purcours, excepté depuis Fort-Garry Est, sur la rive nord du lac Supérieur, jusqu'à une jone tion avec la section destinée à être construite depuis le lac Nipissing jusqu'au Saul Sainte-Marie, où l'octroi des terrains doit être de vingtcinq mille acres par mille.

Au cas où la construction du chemin de fer n'aurait pas été terminée au temps voulu, la scule perte sera le droit d'achever les parties non finies, vu que les paiements sont absolus au

parachèvement de chaque section de vingt milles.

Q

Copie certifiée de la lettre de Sir George E. Cartier à Sir Hugh Allan.
PRIVÉE ET CONFIDENTIELLE.

Montréal, le 30 juillet 1872.

Cher Sir Hugh,

Les amis du gouvernement s'attendront à recevoir des fonds dans les prochaines élections; et tout montant que vous ou votre compagnie avancerez dans ce but, vous sera remboursé. Un mémorandum des besoins immédiats est ci-joint.

Votre tout dévoué,

(Signé) GEO. E. CARTIER

Sir Hugh Allan

## BESOINS ACTUELS.

Sir John A. Macdonald	\$25,000
Hon. M. Langevin	
Sir G. E. C	
Sir J. A. add	
Hon M. Langevin	10,000
Hon M. Langevin	30,000

Ce qui précède est certifié comme vraie copie de la lettre originale produite par Sir Rugh Allan devant la commission royale, Re, chemin de fer du Pacifique du Canada, laquelle lettre originale il lui a été permis de retenir à sa demande.

(Signé)

CHARLES DEWEY DAY

President.

19 septembre 1873.

R

Copie certifiée d'une lettre de Sir G. E. Cartier à Sir Hugh Allan.

Montréal, 30 juillet 1873.

Mon cher Sir Hugh, Sous pli, je vous envoie des dépêches reçues de Sir John A. MacDonald, et en ce qui regarde leur contenu, je dirai que dans mon opinion le Gouverneur en conseil approuvera la fusion de votre Compagnie avec la Compagnie Interocéanique sous le nom de compagnie du